

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

UNION DE BANQUES ARABES ET FRANÇAISES – U.B.A.F.

EXERCICE 2022

Comptes Annuels

Bilan social

COMPTE DE BILAN SOCIAL PUBLIABLE			
(en milliers d'euros)	12/2022	12/2021	Notes
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP	545 376	536 787	1
Effets publics et valeurs assimilées	96 668	47 862	3
Créances sur les établissements de crédit	877 959	691 702	1
Opérations avec la clientèle	745 503	722 541	2
Obligations et autres titres à revenu fixe			3
Actions et autres titres à revenu variable	29 029	59 682	4
Participations et autres titres détenus à long terme	401	380	5
Parts dans les entreprises liées	747	747	5
Immobilisations incorporelles	2 224	1 965	6
Immobilisations corporelles	1 488	1 617	6
Autres actifs	30 224	2 193	7
Comptes de régularisation	19 176	27 249	7
TOTAL DE L'ACTIF	2 348 794	2 092 728	
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	1 825 411	1 582 281	8
Opérations avec la clientèle	103 104	89 855	9
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	17 041	41 817	10
Comptes de régularisation	29 567	20 758	10
Provisions pour risques et charges	44 158	40 725	11
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			11
Capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux	329 512	317 290	12
Capital souscrit	250 727	250 727	
Réserves	75 243	75 243	
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau	-8 680	-17 408	
Résultat de l'exercice	12 222	8 728	
TOTAL DU PASSIF	2 348 794	2 092 728	

HORS BILAN			
(en milliers d'euros)	12/2022	12/2021	Notes
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements donnés de l'activité bancaire	2 002 469	2 038 157	13
Engagements de financement	180 737	275 272	
Engagements de garantie	1 821 732	1 762 885	
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements reçus de l'activité bancaire et des organismes d'assurance publics et privés	361 731	354 201	14
Engagements de financement			
Engagements de garantie	361 731	354 201	
OPERATIONS DE CHANGE			
Monnaie à recevoir	455 958	325 760	15
Monnaie à livrer	460 157	327 548	

Résultat social

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL PUBLIABLE

(en milliers d'euros)

	12/2022	12/2021	Notes
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits assimilés	61 875	24 779	
Intérêts et charges assimilés	(35 415)	(6 695)	
Revenus des titres à revenu variable	4	2 296	
Commissions (produits)	45 407	36 918	
Commissions (charges)	(2 741)	(3 105)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(651)	(53)	
Autres produits nets d'exploitation bancaire	115	4	
PRODUIT NET BANCAIRE	68 594	54 146	16
Charges générales d'exploitation	(46 510)	(40 574)	17
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(1 244)	(1 082)	17
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	20 841	12 489	
Coût du risque	(7 386)	(2 106)	18
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 454	10 384	
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	13 454	10 384	
Résultat exceptionnel	(24)	(31)	19
Impôt sur les bénéfices	(1 208)	(1 625)	20
Dotations / reprises de Fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées			
RESULTAT NET	12 222	8 728	
Résultat par action (en euros)	7.46	5,33	

Annexes aux Comptes Individuels

31 décembre 2022

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

- Une économie mondiale ayant subi de nombreux chocs,
- Un environnement inflationniste à des niveaux jamais atteints depuis des décennies entraînant un durcissement de la politique monétaire (forte hausse des taux d'intérêts) et pesant sur la croissance économique mondiale,
- Une situation géopolitique contraignant les échanges commerciaux (guerre Russie-Ukraine qui a négativement impacté les marchés de l'énergie et de l'alimentation aggravant la situation économique de nombreux pays, tensions politiques dans nos zones d'intervention),
- Malgré ce contexte économique mondial dégradé, un résultat d'exploitation positif tiré par une dynamique commerciale soutenue, un ciblage rigoureux sur les sous-jacents prioritaires (énergie, matières premières, alimentaire...) et une meilleure rotation des actifs, une augmentation des actifs et passifs contrôlés,
- Une évolution du coût de risque contrôlée,
- Le maintien d'une vigilance accrue sur les risques pays et les tensions géopolitiques a permis de réagir rapidement, réactivité facilitée par la maturité courte de nos opérations.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement important pouvant avoir une incidence sur les comptes sociaux est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes individuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers adoptée est conforme aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Principes de conversion des opérations en devises

Le bilan de chaque entité est converti directement de la devise d'origine des opérations en euros au cours de clôture du 31 décembre.

De façon générale, les produits et charges de commissions ou intérêts et les frais généraux en devises sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation. Les intérêts comptabilisés en courus font l'objet d'une réévaluation jusqu'à leur date d'échéance.

Les résultats de chaque mois en devises locales des différentes entités sont convertis en euro au cours de fin de mois. La différence entre les contre valeurs euro du cumul des résultats mensuels des entités et la contre-valeur du résultat annuel au cours du 31 décembre est imputée sur les fonds propres.

Les différences entre le coût historique des moyens permanents d'exploitation en devises et leur contre-valeur au cours de clôture sont enregistrées dans les comptes de régularisation sans incidence sur le résultat.

Les titres de participations libellés en devises sont enregistrés pour la contre-valeur historique du coût d'achat ou de souscription. Les devises nécessaires à l'acquisition des titres de participation sont achetées contre euro.

Principes de séparation des exercices

Les opérations sont enregistrées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les intérêts sont acquis au jour le jour, ils sont donc comptabilisés *prorata temporis* au compte de résultat.

Les commissions sur garanties et sur les crédits à moyen et long termes sont enregistrées *prorata temporis*.

Les commissions sur crédits documentaires sont enregistrées au moment de leur encaissement.

Principes d'enregistrement des créances

Les créances figurent au bilan pour leur valeur nominale ou leur prix d'acquisition.

Les intérêts sont enregistrés *prorata temporis* et figurent sous la même rubrique de bilan que le principal.

La notation interne est utilisée pour le suivi des expositions de nos contreparties ainsi que pour le calcul des provisions risques pays et la notation externe est utilisée pour le calcul de risque de crédit selon la méthode standard.

Créances douteuses

Le déclassement en créances douteuses est réalisé sur la base des critères définis par

l'article 2221-1 du règlement ANC 2014-07 :

- impayé(s) de plus de 90 jours sauf cas non liés à la situation financière du débiteur ;
- situation financière du débiteur, indépendamment de tout impayé, constituant un risque avéré (procédures d'alerte) ;
- contentieux directement engagé entre l'établissement et sa contrepartie.

Sont alors considérées comme créances douteuses toutes sommes dues tant en intérêts qu'en capital.

Les créances douteuses sont comptabilisées au bilan pour leur montant net de garanties dès lors que l'émetteur de la garantie est considéré comme solvable et que les conditions d'éligibilité de la garantie sont satisfaites.

Sont présumées créances douteuses compromises les créances pour lesquelles un retour à la normale n'est pas prévisible dans un avenir proche ou les créances dont l'échéance contractuelle n'est pas honorée depuis plus d'un an.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont plus comptabilisés.

L'encours douteux compromis, dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé, doit faire l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Cette décision revient au Comité des Risques Sensibles.

Lorsqu'un risque avéré de non recouvrement partiel ou total apparaît, les créances douteuses font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat. L'évaluation des garanties est effectuée lors de l'étude des crédits et révisée lors de la classification en encours douteux. Elle sert de base au calcul des dépréciations à constituer. L'évaluation du risque fait l'objet d'un examen trimestriel dans le cadre d'un Comité des Risques Sensibles qui fixe le montant des dépréciations.

En application de l'article 2221-7 du règlement ANC 2014-07, la constatation d'un risque avéré sur une contrepartie entraînerait par contagion le déclassement de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ladite contrepartie.

Lorsque la contrepartie appartient à un groupe, le Comité des Risques Sensibles examine les conséquences de cette défaillance au niveau du groupe et apprécie la nécessité de classer en encours douteux l'ensemble des encours relatifs aux entités juridiques formant ce groupe.

Les règles de contagion ne concernent pas les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même (cas de l'escompte commercial).

Conformément à l'article 2221-5 du règlement ANC n°2014-07, le reclassement des créances douteuses dans les encours sains est effectué après apurement de tous les impayés ou restructuration de la dette.

Les dépréciations pour créances douteuses sont inscrites directement en minoration de l'actif, tandis qu'au compte de résultat le net des dotations sur les reprises est enregistré en coût du risque.

Règles particulières aux crédits restructurés

Compte tenu des délais de règlement habituellement constatés sur ces crédits, le passage

en créance douteuse est repoussé au douzième mois qui suit l'échéance contractuelle. La règle de contagion est appliquée à la totalité des encours non échus de ces crédits au-delà du douzième mois de l'échéance, tant en capital qu'en intérêts, restée impayée.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC n°2014-07, une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration, doit être enregistrée par le débit du compte de résultat. Le taux d'actualisation à retenir est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Principes de passage en perte des créances douteuses

Une perte pour créance irrécouvrable est comptabilisée lorsque le Comité des Risques Sensibles estime que la créance ne pourra plus être recouvrée ou lorsque la créance douteuse est cédée. Le montant de la perte correspond au montant enregistré de la créance.

Le passage en perte est enregistré dès lors que les éléments reconnus par les dispositions légales et réglementaires locales sont réunis.

Le coût du risque inclut le montant des pertes sur créances irrécupérables, couvertes et non couvertes, et celui des récupérations sur créances amorties.

Principes d'enregistrement du portefeuille titres

Conformément au titre 3 du livre 2 du règlement ANC 2014-07, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation et parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme.

L'U.B.A.F. n'a pas de titres classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 10% ou, éventuellement, inférieures à 10% lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la représentation au sein des organes sociaux de l'entité émettrice ou l'existence d'une autre détention indirecte. Les frais d'acquisition sont constatés en charge.

Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont les investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Lorsqu'ils sont classés dans l'une de ces deux dernières catégories, les titres sont :

- enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition (frais exclus) ou, en

cas de transfert, à la valeur estimée en fonction des règles propres à leur catégorie d'origine ;
- évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu, sans compensation avec les plus-values latentes, à la constitution d'une provision pour dépréciation des immobilisations financières.

Titres de placement à revenus fixe

La totalité des titres à revenu fixe est classée en titres de placement. Les entrées en portefeuille sont enregistrées au prix d'acquisition, au pied de coupon. Les frais d'acquisition et de cession sont portés en charges. Les différences positives ou négatives entre le prix d'achat et la valeur de remboursement (surcote / décote) font l'objet d'un étalement linéaire en compte de résultat sur la durée restant à courir du titre.

Les titres sont évalués à la clôture de l'exercice :

- au cours de fin décembre pour les valeurs cotées,
- au niveau des dernières transactions sur les titres non cotés.

Pour les titres non couverts par un dérivé, les moins-values résultant de la comparaison entre la valeur comptable et la valeur estimative font l'objet de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Pour les titres couverts par un dérivé, une plus ou moins-value nette est calculée, correspondant à la somme de la plus ou moins-value du titre et de la plus ou moins-value du dérivé. La moins-value nette doit faire l'objet d'une dépréciation tandis que la plus-value nette latente ne doit pas être prise en compte.

Titres de placement à revenu variable

Les titres à revenu variable sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Ils sont valorisés au prix de marché pour les valeurs cotées ou au dernier cours de transaction connu pour les titres non cotés. Compte tenu de la nature du portefeuille uniquement constitué de titres d'OPCVM monétaires, la valeur figurant au bilan est celle correspondant au prix de marché.

Principes d'enregistrement des opérations de couverture sur instruments de taux réalisées de gré à gré

L'U.B.A.F. comptabilise les opérations de couverture conformément aux dispositions du titre 5 du règlement ANC n°2014-07.

Swaps de taux

Les swaps de taux sont utilisés en micro-couverture pour couvrir, du risque de taux, une opération identifiée dès l'origine. Ces couvertures sont réalisées en même temps que l'opération couverte, dans la même devise, pour la même durée et avec la même référence de taux variable.

Les swaps de taux sont également utilisés en macro-couverture pour couvrir le fonds de roulement.

Les décalages de trésorerie peuvent également être couverts par des opérations de swaps de taux.

Les différentiels de taux payés ou reçus sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis sur la durée résiduelle de l'instrument couvert. Le produit ou la charge ainsi constaté vient de manière symétrique compenser le produit ou la charge de l'élément couvert. Si ce dernier est évaluable au prix de marché, seule la différence négative entre le prix de marché du swap et celui de l'instrument couvert est inscrite au débit du compte de résultat.

Les soultes payées ou reçues sur des positions de couverture dénouées par des opérations en sens inverse réalisées avec la même contrepartie, correspondant à la différence de valeur des deux transactions, sont étalées sur la durée résiduelle de l'opération de couverture initiale.

FRA

Les FRA sont principalement utilisés pour couvrir les décalages de trésorerie. Le différentiel de taux payé ou reçu à la date de valeur de l'opération est étalé sur la durée de l'opération faisant l'objet de la couverture.

Principes d'enregistrement des dettes et créances rattachées

Les dettes figurent au bilan pour leur valeur nominale ou leur prix d'émission. Les intérêts sont enregistrés prorata temporis et figurent sous la même rubrique de bilan que le principal. Les surcotes ou décotes sur les titres émis sont étalées linéairement sur la durée d'émission des titres.

Principes d'enregistrement des immobilisations et règles d'amortissement

Les immobilisations figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette constituée par leur coût d'acquisition diminué des amortissements. Aucune réévaluation libre ou légale n'a été pratiquée.

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels acquis ou créés. Un amortissement linéaire est pratiqué sur une durée de cinq ou sept ans pour les logiciels du site central et sur trois ans pour les applicatifs de bureautique. Les mêmes règles d'amortissement sont appliquées pour le matériel informatique.

Les autres immobilisations acquises depuis le 1er janvier 1996 sont amorties linéairement sur leur durée probable d'utilisation.

Durées d'amortissement

Immeubles - agencements, installations	de 10 à 30 ans
Mobilier, matériel	10 ans
Matériel roulant, machines	5 ans
Matériel et logiciel informatique site central	de 5 à 7 ans
Matériel informatique micros	3 ans

Principes d'enregistrement des éléments exceptionnels

Les éléments exceptionnels représentent les charges et produits qui ne se rapportent pas au cycle normal de l'exploitation de l'entreprise. Ces éléments peuvent provenir d'opérations en capital, bénéfice ou perte sur la vente ou mise au rebut d'une immobilisation, cession des titres de participation.

Principes d'enregistrement des provisions

Provisions collective – Risque pays

Les provisions pour risques sont des provisions de précaution permettant de couvrir les risques existants sur les engagements de toute nature de bilan et de hors bilan non douteux sur l'ensemble des pays du monde, ainsi que sur les intérêts courus afférents.

La méthode de calcul des provisions collective - risques pays a fait l'objet d'un changement de méthode sur l'exercice 2015.

Les provisions calculées depuis 2015 prennent pour base les engagements pondérés (EAD) en fonction de leur équivalent risque de crédit. On applique à ces engagements les pondérations suivantes :

- Probabilité de Défaut (PD) en fonction du rating interne UBAF de la contrepartie,
- Application d'un Loss Given Defaut (LGD) : on utilise le LGD standard, soit 45% de l'engagement,
- Application d'une pondération de durée compte tenu que les Probabilités de Défaut sont à 1 an et que les engagements de l'UBAF sont majoritairement à court terme,
- Application d'une probabilité de défaut stressée (probabilité * 1,5 pour les pays jugés plus risqués par la direction des risques ou qui représentent une forte concentration dans le portefeuille de l'UBAF),
- Application d'une pondération supplémentaire pour le risque de modèle de 20%.

Provisions pour litiges

Les litiges avec les établissements de crédits ou la clientèle qui ne concernent pas le dénouement d'une créance donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour litiges pour le montant du risque évalué par le Comité des Risques Sensibles.

Provisions pour charges

Les charges probables dues à un événement ou à une décision survenue au cours de l'exercice, si elles peuvent faire l'objet d'une évaluation précise de leur montant, donnent lieu à comptabilisation d'une provision pour charge.

1.ACTIF

* Note 1 : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

Caisse, Banques Centrales et CCP

(en milliers d'euros)

La rubrique Caisse, Banques centrales et CCP comprend les espèces en caisse et les comptes à vue dans les instituts d'émission des pays où l'U.B.A.F. est implantée. Ce poste est composé dans sa presque totalité par les comptes de réserves obligatoires auprès des instituts d'émission.

Détail des créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes courants	46 409	59 089
Prêt interbancaire	381 748	271 624
Prêts de nature commerciale court terme	439 185	360 462
Prêts de nature commerciale moyen et long terme	0	20
Créances douteuses brutes	7 793	0
Créances rattachées	3 547	507
Total créances brutes	878 682	691 702
Dépréciations	(724)	0
Total	877 959	691 702

Détail des créances douteuses sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Créances douteuses non compromises publiques		
Créances douteuses non compromises privées	7 793	0
Créances douteuses compromises publiques		
Créances douteuses compromises privées		0
Total	7 793	0

Seuls les éléments suivants du bilan sont ventilés par durées restant à courir et par zones géographiques :

Prêts interbancaires	381 748
Prêts de nature commerciale court terme	439 185
Prêts de nature commerciale moyen et long terme	0
	820 933

Détail des créances sur les établissements de crédit par durée restant à courir (en milliers d'euros)

<= 3 mois	<= 12 mois	<= 5 ans	> 5 ans	Total
673 033	146 918	982	0	820 933

Ventilation géographique des créances sur les établissements de crédit (en pourcentage)

La ventilation par zone géographique est faite sur des créances brutes de dépréciations (dépréciations non déduites).

Zones	Proportion sur total monde	% de créances publiques	% de créances privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	46,87%	29,00%	71,00%
Monde arabe	28,76%	0,44%	99,56%
Europe hors EEE* et Suisse	5,63%	29,06%	70,94%
Asie hors Japon	17,73%	6,66%	93,34%
Amérique latine	0,00%	0,00%	0,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	1,01%	7,75%	92,25%
	100,00 %		

*Espace Economique Européen

* Note 2 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Détail des créances avec la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes courants	25 139	27 002
Financement commerce international	636 515	643 502
Financement d'équipement moyen et long terme	80 630	40 639
Autres crédits	6 136	1 112
Créances rattachées	1 683	1 199
Créances douteuses brutes	33 241	63 291
Total créances brutes	783 343	776 745
Dépréciations	(37 841)	(54 204)
Total	745 503	722 541

Détail des créances douteuses sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Créances douteuses non compromises publiques		
Créances douteuses non compromises privées	0	0
Créances douteuses compromises publiques	0	0
Créances douteuses compromises privées	33 241	63 291
Total	33 241	63 291

Seuls les éléments suivants du bilan sont ventilés par durées restant à courir et par zones géographiques :

Financement commerce international	636 515
Financement d'équipement moyen et long terme	80 630
Autres crédits	6 136
	723 281

Détail des créances sur la clientèle par durée restant à courir

(en milliers d'euros)

< = 3 mois	< = 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
637 616	79 529	1 027	5 108	723 281

Ventilation géographique des créances non douteuses sur la clientèle (en pourcentage)

Zones	Proportion sur total monde	% de créances publiques	% de créances privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	35,77%	0,00%	100,00%
Monde arabe	16,44%	16,65%	83,35%
Europe hors EEE* et Suisse	26,24%	0,00%	100,00%
Asie hors Japon	20,12%	6,80%	93,20%
Amérique latine	0,00%	0,00%	0,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	1,42%	100,00%	0,00%
*Espace Economique Européen	100,00 %		

Ventilation géographique des créances douteuses sur la clientèle et dépréciations afférentes (en pourcentage)

Zones	Créances clientèle douteuses	Dépréciations associées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	0,03%	0,03%
Monde arabe	99,97%	99,97%
Europe hors EEE* et Suisse		
Asie hors Japon		
Amérique latine		
Océanie		
Afrique		
*Espace Economique Européen	100 %	100 %

La quasi-totalité des créances douteuses sont des créances privées.

* Note 3 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXES, EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES

Les obligations, autres titres à revenu fixe, effets publics et valeurs assimilées détenus par l'U.B.A.F. sont tous cotés.

Détail des obligations, autres titres à revenu fixe, effets publics et valeurs assimilées (en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Valeur brute		
Dépréciation		
<i>Valeur nette</i>		
Divers		
Total obligations et autres titres à revenu fixe		
Effets publics et valeurs assimilées		
Valeur brute	96 668	47 862
Dépréciation		
<i>Valeur nette</i>	96 668	47 862
Total effets publics et valeurs assimilées	96 668	47 862
TOTAL	96 668	47 862

Les effets publics et valeurs assimilées correspondent à des titres de créances négociables émis par les organismes publics et mobilisables auprès de l'institut d'émission.

Répartition par durées restant à courir des obligations et autres titres à revenu fixe et effets publics et valeurs assimilées

(valeurs brutes et divers - en milliers d'euros)

< = 3 mois	< = 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
96 668				96 668

Comparaison des valeurs comptables et de marché des obligations et effets publics (en milliers d'euros - hors créances rattachées)

	Valeur brute comptable	Valeur de remboursement	Valeur de marché	Provision	Différence VM-VC
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Effets publics et valeurs assimilés	96 668	97 329	96 668	0	0

* Note 4 : ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Prix d'achat	29 415	60 027
Provision	(386)	(345)
Valeur nette	29 029	59 682

Les titres à revenus variables sont composés essentiellement de titres d'OPCVM monétaires et obligataires.

* Note 5 : PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

La valeur nette des titres d'entreprises liées correspond à la participation de 53,98% dans le capital d'UBAF Hong Kong Limited.

	Capital en devises	Capitaux Propres incluant le résultat en euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats en euros	Valeur comptable des titres détenus en euros	Montant des prêts et avances accordés en euros
Filiales (détenues à plus de 50 %)						
- UBAF HONG KONG Ltd	5 000 000 HKD 1 582 125 USD	6 719 805	53,98%	-	746 633	-
Autres participations					401 066	
				Total	1 147 699	

Valeur brute en fin d'exercice des participations et part dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
- Filiales	747	747
- Participations	401	380
Total brut	1 148	1 127

*** Note 6 : IMMOBILISATIONS**

(en milliers d'euros)

	31.12.2021	Acquisition	Cession / mise au rebut	Virement poste à poste	Incidence variation de cours	31.12.2022
Immobilisations brutes						
Immobilisations incorporelles	10 561	1 379	1 006	(496)	9	10 447
- Autres immobilisations incorporelles	10 515	1 379	1 006	(496)	9	10 401
- Droit au bail	46					46
Immobilisations corporelles	6 302	776	390	(296)	1	6 393
- Terrain, constructions d'exploitation	0	0	0	0	0	0
- Agencements, installations	1 898	277	46	(1)	(28)	2 101
- Matériel de transport	123	0	0	0	9	131
- Matériel de bureau et mobilier	4 198	293	344		14	4 160
- Immobilisations corporelles en cours	83	206		(295)	6	0
TOTAL	16 864	2 155	1 396	(792)	10	16 839
	31.12.2021	Dotation	Diminution	Virement poste à poste	Incidence variation de cours	31.12.2022
Amortissement						
Immobilisations incorporelles	8 597	628	1 030		36	8 223
- Autres immobilisations incorporelles	8 597	628	1 030	0	36	8 223
Immobilisations corporelles	4 687	616	364	0	(31)	4 907
- Terrain, constructions d'exploitation	0	0	0	0	0	0
- Agencements, installations	1 394	200	45	0	(32)	1 516
- Matériel de transport	108	8	0	0	7	123
- Matériel de bureau et mobilier	3 183	408	319	0	(6)	3 268
TOTAL	13 283	1 244	1 394	0	5	13 130
Net immobilisations incorporelles	1 965					2 224
Net immobilisations corporelles	1 617					1 488

*** Note 7 : AUTRES ACTIFS et COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF**

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Autres actifs	0	0
Intérêts et produits à recevoir	2 157	1 497
Compte de recouvrement	0	0
Dotations succursales - cristallisation de change	8 843	8 843
Autres comptes de régularisation	38 400	19 102
Total	49 400	29 442

2.PASSIF

* Note 8 : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

Détail des opérations interbancaires et assimilées

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes à vue	166 939	149 118
Emprunts interbancaires à terme	966 558	1 028 173
Dépôts de nature commerciale à terme	680 718	404 310
Dettes rattachées	11 196	680
Total	1 825 411	1 582 281

Seuls les éléments suivants du bilan sont ventilés par durées restant à courir et par zones géographiques :

Opérations interbancaires terme	966 558
Dépôts de nature commerciale	680 718
	1 647 276

Les dépôts de nature commerciale effectués par des banques sont liés aux opérations de crédits documentaires.

Ventilation des opérations interbancaires et assimilées par durée restant à courir

(en milliers d'euros)

<= 3 mois	<= 12 mois	<= 5 ans	> 5 ans	Total
1 211 283	408 625	26 934	434	1 647 276

Ventilation géographique des opérations avec les établissements de crédit (en pourcentage)

	Part des dettes sur total monde	% de dettes publiques	% de dettes privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	8,73%	62,71%	37,29%
Monde arabe	60,38%	48,99%	51,01%
Europe hors EEE* et Suisse	0,28%	0,00%	100,00%
Asie hors Japon	0,00%	0,00%	100,00%
Amérique latine	0,00%	0,00%	0,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	30,61%	41,59%	58,41%
*Espace Economique Européen	100,00 %		

* Note 9 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Détail des opérations avec la clientèle et assimilées (en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes à vue	75 914	62 427
Comptes à terme	27 141	27 428
Pension livrée		
Dettes rattachées	49	0
Total	103 104	89 855

Ventilation des comptes à terme clientèle par durée restant à courir (en milliers d'euros)

<= 3 mois	<= 12 mois	<= 5 ans	> 5 ans	Total
25 127	264		1 750	27 141

Ventilation géographique des opérations avec la clientèle et assimilées (en pourcentage)

	Part des dettes sur total monde	% de dettes publiques	% de dettes privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	22,57%	0,00%	100,00%
Monde arabe	40,07%	0,00%	100,00%
Europe hors EEE* et Suisse	0,13%	0,00%	100,00%
Asie hors Japon	4,64%	0,00%	100,00%
Amérique latine	32,59%	0,00%	100,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	0,00%	0,00%	0,00%
*Espace Economique Européen	100,00 %		

* Note 10 : COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF et AUTRES PASSIFS (en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Etat - taxes et impôts	1 959	1 147
Provisions sur charges sociales et retraites	10 155	9 406
Autres passifs	4 927	31 264
Total autres passifs	17 041	41 817

Le montant des indemnités de fin de carrière pour les salariés du siège, de Singapour et de la Corée du Sud s'élève à 5 254 milliers d'euros.

	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et charges à payer, comptes fournisseurs	5 727	3 982
Comptes en attente d'affectation et de régularisation	23 840	16 776
Total comptes de régularisation	29 567	20 758

*** Note 11 : PROVISIONS et FRBG**

(en milliers d'euros)

Type de provision	31.12.2021	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Virement de poste à poste	Variation de change	31.12.2022
Provisions collectives - risques pays	40 058	7 945	4 141	0	0	0	43 862
Provisions pour litiges pertes et charges	667		371	0	0	0	296
Provisions sur engagements de hors-bilan	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	40 725	7 945	4 512	0	0	0	44 158
FRBG	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	40 725	7 945	4 512	0	0	0	44 158

a. Les provisions sur risques de hors bilan couvrent les engagements figurant au hors bilan pour lesquels un risque de perte est considéré comme probable en fonction d'événements connus à la clôture de l'exercice.

b. Les provisions collectives - risques pays ont été constituées selon les règles exposées dans la note sur les principes comptables.

Le stock de provisions affecté à la couverture de ces engagements est de 44 millions d'euros. La couverture totale représente 2,15 % des encours nets de garanties.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par zones géographiques des créances ayant servi de base au calcul de la provision pour risque pays.

Ventilation géographique des provisions collectives - risque pays et des encours couverts

(en pourcentage)

Les taux de couverture et la répartition géographique en pourcentage indiqués ci-après sont calculés par rapport aux encours nets des garanties reçues telles qu'elles sont définies dans les Principes comptables.

ZONES GEOGRAPHIQUES	Part des encours nets totaux	Couverture par provision risque
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	17,84%	0,60%
Monde arabe	49,73%	2,54%
Europe hors EEE* et Suisse	4,06%	1,66%
Asie hors Japon	15,04%	1,11%
Amérique latine	0,00%	0,00%
Océanie	0%	0,00 %
Afrique	13,32%	4,10%
*Espace Economique Européen	100,00%	2,15%

c. Les provisions pour litiges couvrent essentiellement des risques juridiques.

*** Note 12 : CAPITAUX PROPRES**

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Réserve Légale	Primes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.2021	250 727	15 550		59 693	(17 408)	8 728	317 290
Dividendes versés au cours de l'exercice							
Variation de capital							
Variation des primes et réserves							
Affectation du résultat de l'exercice antérieur						(8 728)	
Report à nouveau					8 728		
Résultat de l'exercice						12 222	
Autres mouvements							
Solde au 31.12.2022	250 727	15 550		59 693	(8 680)	12 222	329 512

Proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui se tiendra le 31 mai 2023, d'affecter 8 680 K€ au compte de report à nouveau, 177 K€ à la réserve légale, 1 349 K€ en réserve ordinaire et 2 016 K€ en distribution de dividendes.

Répartition du capital

Le capital est divisé en 1 638 740 actions de 153 euros de nominal réparties en deux catégories :

- les actions A détenues par les actionnaires arabes qui représentent 52,99 % du capital
- les actions B détenues en quasi-totalité par CA CIB depuis juillet 2005 qui représentent 47,01 % du capital. L'U.B.A.F. est intégrée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de CA CIB.

Les actions A et B confèrent des droits strictement identiques en matière de vote et de dividendes.

Actionnaires	Capital détenu	
	en euros	en pourcentage
Actions B		
CA CIB	117 867 069	47,01
Actions de garantie groupe B	306	0,00
Actions A		
Ubac Nederland B.V. (<i>en cours de restructuration</i>)	57 976 596	23,12 %
Banque Extérieure d'Algérie	23 452 911	9,35 %
Central Bank of Egypt	14 813 460	5,91 %
Libyan Arab Foreign Bank	13 960 332	5,57 %
Banque Centrale Populaire	12 520 143	4,99 %
Arab African International Bank	9 416 997	3,76 %
Riyad Bank	717 417	0,29 %
Actions de garantie groupe A	1 930	
Total	250 727 161	100

Opérations avec les entreprises liées et les parties liées

Les transactions effectuées par l'U.B.A.F. avec les entreprises liées et les parties liées ne présentent pas une importance significative et ont été conclues aux conditions normales de marché.

Opérations avec l'actionnaire principal

Les principales opérations en cours au 31 décembre 2022 avec le groupe Crédit Agricole sont les suivantes (en milliers d'euros):

Swaps de taux d'intérêts (en prix de marché)	30 103
Emprunts interbancaires	
Titres	
Prêts interbancaires	858

3.HORS BILAN

* Note 13 : ENGAGEMENTS DONNES

(en milliers d'euros)

	31.12.2022			31.12.2021
	Banques	Clients	Total	
Engagements de financements donnés		180 737	180 737	275 272
dont ouverture de crédits confirmés		61 157	61 157	43 080
dont crédits documentaires (import)		117 466	117 466	175 996
dont autres engagements		2 114	2 114	56 196
Engagements de garantie donnés	1 566 669	254 165	1 821 732	1 762 885
dont garanties de remboursement de crédits	65 503	0	66 401	72 900
dont cautions de marchés	556 723	246 939	803 663	846 932
dont crédits documentaires (export)	944 442	7 178	951 621	842 757
dont autres		47	47	386

2

Parmi les engagements de garantie 4.3 millions d'euros d'engagements sont considérés comme douteux, ils ne sont couverts par aucune provision.

* Note 14 : ENGAGEMENTS RECUS

(en milliers d'euros)

Les engagements reçus présentés ci-dessous ne recensent que les engagements reçus d'établissements de crédit et d'assureurs.

	31.12.2022	31.12.2021
Engagements de financement		
Engagements de garantie	361 731	354 201

* Note 15 : OPERATIONS DE CHANGE A TERME

(en milliers d'euros)

Monnaie	A recevoir	A livrer	Net à recevoir	Net à livrer
EUR	60 844	327 802		266 958
USD	381 922	24 339	357 583	
JPY		74 552		74 552
KRW	518	26 949		26 430
GBP	12 650	0	12 650	
SGD	24	6 516		6 492
Autres				

Total	455 958	460 157	370 233	374 432
--------------	---------	----------------	----------------	----------------

* AUTRES INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN :

Opérations de couverture sur instruments de taux réalisées de gré à gré (en milliers d'euros)

Instruments financiers		
	Nominal	Valeur de marché
Swaps de taux - micro-couverture	0	0
Swaps de taux - macro-couverture	281 000	30 103
FRA		

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la banque sont effectuées exclusivement pour couvrir des positions de taux correspondant au portefeuille de catégorie B ou C de l'article 2 du règlement n° 90-15 de la Commission bancaire. Ces opérations sont principalement matérialisées par des instruments de gré à gré.

Il n'existe aucune activité de négociation sur les instruments financiers.

Engagements de retraite

a – Régimes de retraite à prestations définies

Ces régimes ne concernent que les entités asiatiques. Les prestations sont calculées de manière statistique en fonction du dernier salaire et de l'ancienneté. Elles sont gérées par des organismes spécialisés appelant les versements. Au 31 décembre 2022 il n'y a donc pas d'engagements hors bilan concernant les régimes de retraite à prestations définies.

b – Engagement au titre des retraites complémentaires antérieures à 1993

Suite à l'accord du 13 septembre 1993, les banques FBF se sont engagées à verser des cotisations supplémentaires à leur caisse de retraite, dans la limite de 4 % de leur masse salariale, pour combler le déficit entre le niveau des pensions du nouveau et de l'ancien régime. Au 31 décembre 2022, l'engagement potentiel maximal de la banque est nul.

4.RESULTAT

* Note 16 : PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et produits assimilés	61 879	27 075
opérations avec les établissements de crédit	35 185	13 787
opérations avec la clientèle	25 818	13 138
obligations ou autres titres à revenu fixe	875	150
dettes subordonnées		
Intérêts et charges assimilés	- 35 415	-6 695
opérations avec les établissements de crédit	-35 107	-6 005
opérations avec la clientèle	-307	-690
obligations ou autres titres à revenu fixe		
dettes subordonnées		
Commissions (produits)	45 407	36 919
Commissions (charges)	- 2 741	- 3 105
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-651	-53
opérations sur titres de placement	-651	-53
plus-values et moins-values	-609	
dotations et reprises de provisions	-41	-53
opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Autres produits nets d'exploitation bancaire	115	4
PRODUIT NET BANCAIRE	68 594	54 146

* Note 17 : DETAIL DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel	29 272	26 100
-salaires fixes et variables	20 295	18 352
-charges de retraites	1 761	1 668
-autres charges sociales	5 833	5 003
-intéressement et participation	825	360
-impôts, taxes, versements assimilés	558	717
Impôts et taxes	1 098	932
Autres charges d'exploitation	17 384	14 624
Total frais généraux	47 754	41 656

Honoraires des commissaires aux comptes :
(En milliers d'euros)

	31.12.2022
Certification des comptes – Ernst & Young	121
Certification des comptes - PricewaterhouseCoopers	120
Autres – Ernst & Young	0
Autres - PricewaterhouseCoopers	8

Il n'y a pas eu de frais somptuaires engagés par l'U.B.A.F.

* Note 18 : COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

Le coût du risque se décompose comme suit :

	31.12.2021	Incidences de change	Dotations (a)	Reprises non utilisées (b)	Reprises utilisées	Transfert	Dotations nettes (a - b)	31.12.2022
Dépréciation des douteux	54 203	3 415	10 594	8 664	21 061		1 930	38 487
Provisions pour risques et charges	40 725		7 944	4 512			3 432	44 157
Risque pays	40 058		7 944	4 141			3 803	43 861
Litiges	667			371			(371)	296
Risque sur le hors-bilan								
TOTAL PROVISIONS	94 928	3 415	18 538	13 176	21 061		5 362	82 644
Charge sur litiges							333	
Récupération sur créances amorties							(660)	
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes							351	2
TOTAL COUT DU RISQUE							7 386	

*** Note 19 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

(en milliers d'euros)

Le résultat exceptionnel est constitué de 24 K€ d'une perte exceptionnelle.

*** Note 20 : IMPÔT SUR LES BENEFICES**

(en milliers d'euros)

Le montant de l'impôt sur les bénéfices comptabilisés au cours de l'exercice 2022 se répartit comme suit :

	31.12.2022
Siège	(1 113)
Singapour	0
Corée	(108)
Japon	13
TOTAL	(1 208)

Après imputation, le siège bénéficie d'une perte fiscale reportable estimée à 41.2 millions d'euros au 31 décembre 2022

5.AUTRES INFORMATIONS

*** Rémunérations allouées aux organes d'administration, de direction et de surveillance (Art. R. 123-198 1° du CC)**

Les rémunérations et avantages en nature attribués aux organes de direction s'élèvent à 721 212 euros.

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu au titre de leur rémunération directe et des remboursements de frais dans le cadre de leurs fonctions dans la Banque la somme de 451 408 euros.

Il n'a été accordé au cours de l'exercice 2022 aucun crédit ou avance aux membres des organes de direction.

*** Effectifs**

Les effectifs calculés en équivalent temps plein sont de 272 au 31 décembre 2022

*** Article L 511-45 du code monétaire et financier**

Aux termes de cet article, il est fait obligation aux sociétés de publier des informations sur leurs implantations dans des pays fiscalement non coopératifs.
L'UBAF n'est pas implanté sur des pays fiscalement non coopératifs.